

Le 26 décembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-437

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	09 JAN. 2023
Reçu en préfecture	03 JAN. 2023
Publié	09 JAN. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que l'agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Mandataire	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
08/12/2022	DESVERNAY Henry	RIGNAUX Emilie	Les Plaines PARIGNY	AC33, AC95
06/12/2022	ENTREPRISE MAUDOUX PERRIN représentée par GEAY Gilbert	JEAN MICHEL ODO	Route de Paris MABLY	AS8
08/12/2022	SCI BENEMAF représentée par Mr Alain CATESSON	VIRICEL	2 Rue Pierre Demurger ROANNE	BV356

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Philippe PERRON

Vice-Président délégué à l'emploi, au
développement économique

